



Doc. 15525
21 juin 2022

Justice et sécurité pour les femmes dans les processus de paix et de réconciliation

Amendement¹ n° 4

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 8.5, insérer le paragraphe suivant:

«d'intégrer l'enseignement de la dimension de genre à tous les stades de la formation militaire et de veiller à ce que l'enseignement dans les écoles militaires soit dispensé aussi bien par des femmes que par des hommes.»

1. 2022 - Troisième partie de session

